

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A109-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A109

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la commune de Simiane-Collongue au sein des commissions spécialisées de la CPA

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – TRAINAR Nadia – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Désignation des représentants de la commune de Simiane-Collongue au sein des commissions spécialisées de la CPA
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2014_A091 du 22 mai 2014, le Conseil de Communauté a procédé à la désignation des membres des 8 commissions spécialisées.
A la demande de la commune de Simiane-Collongue, il convient de remplacer ses représentants au sein de certaines commissions spécialisées de la CPA.

Exposé des motifs :

L'article 27 du Règlement Intérieur de la CPA prévoit que chaque commission spécialisée est composée de :

- 44 membres titulaires, parmi les membres titulaires et suppléants du Conseil de Communauté,
- 44 membres suppléants parmi les membres titulaires ou suppléants du Conseil de Communauté, ou à défaut parmi les conseillers municipaux.

Ces commissions comprennent chacune 44 membres dont la représentation se décompose de la manière suivante :

- la commune d'Aix-en-Provence : 4 membres ;
- les communes de Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Gardanne et Vitrolles : 2 membres ;
- les autres communes : 1 membre.

Pour éviter la surcharge de travail des membres des commissions issus des communes, la représentation au sein de ces commissions comprend un nombre de suppléants égal au nombre de titulaires.

Par ailleurs, la loi du 16 décembre 2010 a inséré l'article L5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que *« lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L2121-22 du CGCT, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine »*.

Par délibération n°2014_A086 du 22 mai 2014, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur de la CPA, lequel portait création à son article 27 des 8 commissions spécialisées suivantes :

- la Commission « finances et contrôle de gestion » ;
- la Commission « aménagement de l'espace et mobilité » ;
- la Commission « développement économique et emploi » ;
- la Commission « habitat et politique de la ville » ;
- la Commission « environnement, développement durable et gestion des déchets » ;
- la Commission « sports et équipements sportifs » ;
- la Commission « culture et équipements culturels » ;
- la Commission « ressources et moyens ».

A la demande de la commune de Simiane-Collongue, il convient de remplacer ses représentants au sein de certaines commissions spécialisées de la CPA.

L'article L2121-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres de ces commissions sont désignés par le Conseil de Communauté parmi ses membres au scrutin secret, à la majorité absolue.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 précité, le Conseil de Communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des membres des commissions spécialisées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-40-1 et L2121-21 ;

VU la délibération n°2014_A086 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 approuvant le Règlement Intérieur de la CPA ;

VU la délibération n°2014_A091 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 désignant les membres des commissions spécialisées de la CPA ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret des représentants de la commune de Simiane-Collongue au sein des commissions spécialisées de la CPA ;
- **PROCEDER** à l'élection des représentants titulaires et suppléants de la commune de Simiane-Collongue au sein des commissions « ressources et moyens », « finances et contrôle de gestion », sports et équipements sportifs », « culture et équipements culturels » et « développement économique et emploi ».

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la commune de Simiane-Collongue au sein des commissions spécialisées de la CPA

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la commune de Simiane-Collongue au sein de certaines commissions spécialisées.

Vote sur la proposition

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation des membres

Une liste comprenant les représentants titulaires et suppléants pour cinq commissions spécialisées de la CPA a été proposée :

Au sein de la commission ressources et moyens

- Dominique VALERA en tant que titulaire
- Sylvie YEROUNIAN en tant que suppléant

Au sein de la commission finances et contrôle de gestion

- Philippe ARDHUIN en tant que titulaire
- Michel BOISRAME en tant que suppléant

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la commune de Simiane-Collongue au sein des commissions spécialisées de la CPA

Au sein de la commission sports et équipements sportifs

- Jérémie PASTORE en tant que titulaire
- Robert CANAMAS en tant que suppléant

Au sein de la commission culture et équipements culturels

- Jérémie PASTORE en tant que titulaire
- Léonard BALDOCCHI en tant que suppléant

Au sein de la commission développement économique et emploi

- Michel BOISRAME en tant que titulaire
- Robert CANAMAS en tant que suppléant

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la commune de Simiane-Collongue au sein des commissions spécialisées de la CPA

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires et suppléants des commissions spécialisées de la CPA :

Au sein de la commission ressources et moyens

- Dominique VALERA en tant que titulaire
- Sylvie YEROUNIAN en tant que suppléant

Au sein de la commission finances et contrôle de gestion

- Philippe ARDHUIN en tant que titulaire
- Michel BOISRAME en tant que suppléant

Au sein de la commission sports et équipements sportifs

- Jérémie PASTORE en tant que titulaire
- Robert CANAMAS en tant que suppléant

Au sein de la commission culture et équipements culturels

- Jérémie PASTORE en tant que titulaire
- Léonard BALDOCCHI en tant que suppléant

Au sein de la commission développement économique et emploi

- Michel BOISRAME en tant que titulaire
- Robert CANAMAS en tant que suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015